

Observations du public

le 28/4/25.

En ce qui concerne le projet de panneaux photovoltaïques, il me semble plus judicieux de développer ces technologies sur les toitures existantes, tant bâtiments publics que particuliers afin de préserver notre garrigue. De plus on a des de réhabilité il y a matière à discussions.

Samas

Je ne suis pas opposée aux photovoltaïques mais pourquoi n'installe-t-on pas ces structures sur des parcelles communales à l'intérieur du village (les différents parkings, établissements...) au lieu de commencer à grignoter la garrigue ce qui a mal avis va être un précédent. De plus la zone sélectionnée est un ancien dépôt d'ordures ménagères. Cette zone touche une zone archéologique signalée à la DRAC par Raymond Jactin fondateur du Cham et risque d'être détériorée.

De petits espaces photovoltaïques rependues sur le territoire montreraient une volonté de modernité et de préservation de l'existant.

Samas

12/05/2025.

La vîte de ce jêur est ssentiellément pour avoir des prècisîons sur:

- 1° le rapport du SDRS par mettant de fixer la surface totale du projet PADD
- 2° le PADD qui ne semble pas être le dernier adopté le 20 22

WOBLANCHET

WOB

le 12/05/2025

Suite à
des panneaux
de classement
cette produ
dituise
pour cette pr
garder n
il y a su
installer

Sur le
le Mont
c'est un
de l'e
la o

la de
rrevers
par les
la n

le
d'ave
que l